



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 04 AVRIL 2018

Référence du service : BUDGET-PG-PL-VM-04d	Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
<p><u>Etaient présents(es) (21)</u></p> <p>Philippe GRAS, <i>Président</i></p> <p>Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBOND, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Nathalie CREPIN-GARCIA, Marie-Reine DELBOS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Robert HEBRARD, Marie-Françoise MAQUART, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Jacky RAYMOND, Frédéric TOUZELLIER, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</i></p> <p><u>Etaient représentés(ées) (3 pouvoirs)</u></p> <p>Robert CRAUSTE, donne pouvoir à Olivier PENIN ; Jean-Jacques GRANAT, donne pouvoir à Alex DUMAGEL ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Marie-Reine DELBOS.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (63)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Fabienne RICHARD <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Marianne CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jacky REY, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR Gilles TRAULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i></p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 87</p>	

1/3

Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2018-04-03-3d approuvant le compte administratif 2017 en date du 03 avril 2018 ;

Vu la délibération n°2018-04-03-2d approuvant le compte de gestion 2017 en date du 03 avril 2018

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 24 (dont 3 pouvoirs)

Pour :24.....

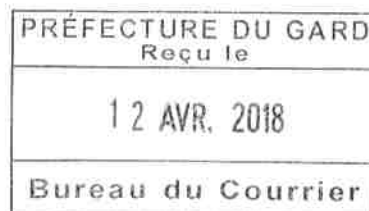
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2017 du budget principal 2018 comme indiqué ci-dessous :

Voté le :	
Résultat de fonctionnement 2017	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 79 876,62 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2017, précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 309 629,80 €
C - Résultat à affecter =A+B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 389 506,42 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2017 (précédé de + ou -) D001(besoin de financt)	- 32 498,31 €
Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte administratif 2017	0,00 €
E - Résultat cumulé d'investissement à reporter ligne 001 du budget 2018	- 32 498,31 €
F - A déduire « Restes A Réaliser » dépenses d'investissement 2017 (4)	0,00 €
G - Excédent ou déficit de financement (déduction des RAR)	- 32 498,31 €
AFFECTATION RESULTAT	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement (si G est négatif)	+32 498,31 €
2) H - Report en fonctionnement R002 (2)	+ 357 008,11 €
3) I - EXCEDENT REPORTE R001 (5)	

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

